

Alors que j'écoutais les témoins qui ont comparu devant le comité, M. Howarth, ex-commissaire de l'AEIE, a fait une intervention. Permettez-moi de lire quelques passages de ce qu'il a dit au sujet de cette question du secret:

La critique la plus frappante, à mes yeux en tout cas, était celle qui disait que toute la procédure se déroulait dans le secret. On a parlé de Chambre étoilée, de ceci, de cela, et du reste. Et, bien sûr, on a dit que le gouvernement tenait à procéder de cette façon et que l'agence tenait à procéder de cette façon pour cacher ses méfaits, et patati, et patata. Le fond de l'affaire, c'est que de la façon dont le Parlement avait rédigé la loi, le gouvernement et l'agence n'avaient d'autre choix que de tout cacher sous le boisseau, pour ainsi dire.

Ce commissaire de l'AEIE a également dit:

Pour autant que je puisse le prévoir, c'est ce qui va se passer avec le nouveau projet de loi, de la façon dont il est actuellement rédigé. L'obligation du secret n'est pas moins forte. A peu près tous les renseignements que le Parlement avait définis comme confidentiels dans la Loi sur l'examen de l'investissement étranger sont également considérés comme confidentiels par le nouveau projet de loi. Et si c'est cela qui devait être la règle, alors le Parlement et le gouvernement et l'agence et tout le monde peuvent prévoir qu'un jour ou l'autre, tôt ou tard, lorsque la lune de miel aura pris fin, on entendra les mêmes critiques disant que toute l'affaire se déroule en secret. Les critiques seront peut-être encore plus vives, parce que le gouvernement, si je comprends bien, s'est engagé à procéder de façon ouverte.

Je pense que la population canadienne a compris que le gouvernement s'était engagé à rendre l'activité gouvernementale plus ouverte et plus accessible au public; à permettre au public de voir comment les choses se passent à l'intérieur du système.

Cette nouvelle loi, comme le disait l'ex-commissaire, laisse les choses aussi secrètes, sinon plus, qu'avant. Voilà décidément ce qui motive les motions en discussion. Elles permettent de jeter un peu de lumière sur ces activités, pour que le public puisse voir ce qui s'y passe. On peut supposer que le gouvernement n'a rien à cacher sur la façon dont il traitera avec les sociétés dans le cadre de cette nouvelle loi. Bien entendu, les sociétés qui travailleront au Canada à partir de bases étrangères se comporteront honorablement. C'est ce que nous attendons de voir.

En terminant, je dirais que, en tant que parlementaires responsables, nous serions bien naïfs de croire qu'une société dont le siège social est à l'étranger agira au mieux de nos intérêts. Lorsque l'on voit ce que les sociétés pétrochimiques ont fait de nos rivières et de notre environnement en général, on voit un des nombreux exemples de sociétés qui se sont souciées non pas de l'intérêt du Canada et des Canadiens, mais de l'intérêt de leurs actionnaires.

Si l'on examinait le passé, je suis sûr que l'on s'apercevrait que les sociétés étrangères sont les principales coupables. Tout ce que nous demandons dans ces motions, c'est une plus grande ouverture. Qu'on laisse les Canadiens examiner les activités de ces sociétés. Dans un esprit de transparence et de liberté d'expression, ce n'est sans doute pas trop demander.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Investissement Canada—Loi

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion n° 8, inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Je crois que les motions n°s 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75 ont été regroupées. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur le groupe de motions est différé.

● (1720)

Nous en sommes aux motions n°s 19 et 20 qui ont été jumelées.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion n° 19

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 6, en retranchant les lignes 13 et 14, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, d'obtenir des avis et des examens d'investissements par des non-Canadiens en vertu de la présente loi, et de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens au Canada.»

Le président suppléant (M. Paproski): La motion n° 20 devait être présentée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) mais ce dernier n'est pas ici. La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) propose la motion n° 20 au nom du député d'Essex-Windsor? Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous passons à la motion n° 19.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai besoin d'une explication. Il était entendu d'étudier ensemble les motions n°s 19 et 20. Est-ce parce qu'il n'y a pas consentement unanime que vous en avez décidé autrement?